

Capes externe d'allemand Session 2011

Commentaires des épreuves écrites d'admissibilité

Commentaire dirigé

Le texte à commenter sera

- soit extrait d'une œuvre littéraire (roman, poésie ou théâtre) contemporaine ou représentative d'un courant littéraire important (Aufklärung, Sturm und Drang, romantisme, naturalisme, expressionnisme, littérature d'après-guerre, etc.) ou encore d'un des auteurs majeurs de la littérature de langue allemande,
- soit extrait d'un essai contemporain,
- soit enfin un texte ayant trait à un aspect de la civilisation des pays de langue allemande.

Ce texte pourra éventuellement être accompagné d'annexes fournissant aux candidats des informations sur l'auteur, le contexte et la période concernée ou sur certains points nécessaires pour appréhender le texte et le commenter efficacement. Elles ne dispensent cependant pas les candidats de la nécessité de posséder des références et des connaissances sur l'histoire littéraire, l'histoire des idées et les caractéristiques essentielles de l'évolution des pays de langue allemande, sans atteindre naturellement le degré de précision qui serait exigé si cette épreuve était liée à un programme limitatif. Enfin, les consignes données préciseront que les candidats doivent exclusivement commenter le texte proposé, le rôle des annexes n'étant que de les informer et d'éclairer ce texte.

Traduction

L'épreuve de traduction comportera à la fois une version et un thème, pesant d'un poids égal dans la note attribuée.

Pour chacun des deux exercices, les candidats seront invités à expliquer leur traduction de plusieurs segments soulignés. Dans leurs explications, les candidats devront identifier les difficultés de transposition liées aux deux systèmes linguistiques différents, aux emplois dans les deux langues ou à une prise en compte de l'ensemble du texte ; ils justifieront leurs choix dans la traduction proposée pour chaque segment.

Commentaires des épreuves orales d'admission

Epreuve orale n° 1

Lors de la première partie de l'épreuve, le candidat présentera en allemand la nature et le contenu des différents documents présents dans le dossier, extraits ou non de manuels scolaires. Il sera attendu de lui qu'il mette en évidence leur thématique commune éventuelle, leur contribution particulière à ce dossier et leur relation avec les notions culturelles du programme de la classe ou des classes concernées. Il devra également analyser ces contenus en identifiant et expliquant les informations culturelles, historiques et/ou civilisationnelles évoquées, implicites dans les documents ou nécessaires à leur compréhension exacte et préciser celles qui devraient être transmises aux élèves à l'occasion de l'exploitation du dossier en classe.

Dans la seconde partie, le candidat exposera en français les grandes lignes de leur exploitation pédagogique en dégagant les potentialités et les limites de ces documents pour les entraînements aux activités langagières, l'acquisition de connaissances et de compétences grammaticales, lexicales, discursives et phonologiques ainsi que la maîtrise de savoir faire dans l'utilisation de la langue en compréhension ou en expression. Pour cela il prendra appui sur les programmes de collège et de lycée. La connaissance des axes principaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (approche actionnelle, notion de compétences et de niveaux, différentes activités langagières et profil de compétences, évaluation positive), auxquels se réfèrent ces programmes, sera attendue des candidats.

Au cours de cet exposé, le candidat montrera également, sur la base de consignes données dans le dossier, d'une part sa capacité à analyser le fonctionnement de la langue étrangère, d'autre part à l'expliquer de

façon claire et compréhensible pour un public scolaire francophone, et enfin sa capacité à concevoir une mise en œuvre pédagogique qui permette effectivement aux élèves de progresser dans la maîtrise de ces faits de langue à des fins de communication. Aucune école linguistique ne sera privilégiée, la pertinence et la cohérence des propos étant la seule exigence du jury.

Epreuve orale n° 2 sur dossier

Les candidats seront appelés à montrer leur aptitude à mobiliser des connaissances sur les pays de langue allemande, tant en ce qui concerne l'histoire, la civilisation et l'histoire des idées que la littérature et l'expression artistique, pour comprendre, expliquer et discuter le contenu de documents ayant trait à l'un des points listés dans le programme. Les dossiers comporteront des documents relatifs à des aspects actuels de la problématique évoquée, extraits notamment de la presse écrite, sonore ou audiovisuelle, d'essais, d'œuvres littéraires ou cinématographiques ou encore la reproduction d'œuvres picturales, de caricatures ou autres iconographies. Certains de ces documents pourront éventuellement dater d'une période plus ancienne dans la mesure où ils permettent une meilleure compréhension de cette actualité.